

## Exercice partiel de l'option de surallocation

- **Taille totale de l'offre à l'occasion de l'introduction en bourse portée à environ 54,8 M€**

Le 12 mai 2014 – SuperSonic Imagine (la « Société ») annonce aujourd'hui que, dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Société Générale, agissant au nom et pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et des Co-Chefs de File (ensemble les « Garants »), a exercé partiellement l'option de surallocation donnant lieu à l'émission de 407 783 actions nouvelles au prix de l'offre, soit 11,70 euros par action, pour un montant d'environ 4,8 M€.

En conséquence, le nombre total d'actions SuperSonic Imagine offertes dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 4 681 287 actions nouvelles portant ainsi la taille de l'offre à environ 54,8 M€.

Par ailleurs, conformément à l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Société Générale, en sa qualité d'agent stabilisateur, indique que :

- elle a réalisé des opérations de stabilisation sur les actions SuperSonic Imagine (FR0010526814) ;
- la stabilisation a débuté le 10 avril 2014 ;
- la dernière opération de stabilisation a été effectuée le 9 mai 2014 ;
- les opérations de stabilisation ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Date	Prix au plus bas	Prix au plus haut
10/04/14	10,10 €	10,87 €
11/04/14	9,50 €	10,29 €
14/04/14	9,50 €	10,00 €
15/04/14	9,75 €	10,15 €
16/04/14	10,20 €	10,80 €
17/04/14	10,34 €	10,78 €
22/04/14	10,60 €	10,68 €
23/04/14	10,66 €	10,80 €
24/04/14	10,65 €	10,85 €
25/04/14	10,65 €	10,95 €
28/04/14	10,70 €	10,79 €
29/04/14	10,72 €	10,72 €

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

30/04/14	10,70 €	10,72 €
02/05/14	10,64 €	10,72 €
05/05/14	10,53 €	10,72 €
06/05/14	10,53 €	10,68 €
07/05/14	10,52 €	10,59 €
08/05/14	10,50 €	10,63 €
09/05/14	10,39 €	10,50 €

## Intermédiaires financiers

**BNP PARIBAS**

**SOCIETE GENERALE**



*Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés*

**GILBERT DUPONT – ODDO & CIE**

**ALLEGRA FINANCE**



**Allegra finance**

**Co-Chefs de File**

**Conseil de la Société**

•••

**Mise à disposition du Prospectus** – Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 25 mars 2014 sous le numéro 14-093, composé du document de base enregistré le 6 mars 2014 sous le numéro I.14-006 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande de SuperSonic Imagine (Les Jardins de la Duranne - Bât. E - 510, rue René Descartes, 13857 Aix-en-Provence Cedex) ainsi que sur les sites Internet de la société ([www.supersonicimagine.fr](http://www.supersonicimagine.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**Facteurs de risques** - SuperSonic Imagine attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré auprès de l'AMF et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération.

•••

### A propos de SuperSonic Imagine

Fondée en 2005 et basée à Aix-en-Provence (France), SuperSonic Imagine est une entreprise spécialisée dans le secteur de l'imagerie médicale. La société conçoit, développe et commercialise une plateforme échographique révolutionnaire, Aixplorer<sup>®</sup>, qui exploite une technologie UltraFast<sup>™</sup> à une cadence d'acquisition environ 200 fois plus rapide que les systèmes concurrents. Aixplorer<sup>®</sup> est le seul échographe à pouvoir imager deux types d'ondes : les ondes ultrasonores permettent de construire des images d'une qualité exceptionnelle; les ondes de cisaillement permettent aux médecins de visualiser et analyser en temps réel la dureté des tissus, grâce à une procédure fiable, reproductible, et non invasive. Cette innovation, l'Elastographie ShearWave<sup>™</sup>, améliore la détection et la caractérisation de multiples pathologies dans de nombreuses applications, notamment le sein, la thyroïde, le foie ou la prostate. SuperSonic Imagine dispose des autorisations réglementaires nécessaires pour une commercialisation d'Aixplorer<sup>®</sup> sur les principaux marchés. SuperSonic Imagine dispose au 31 décembre 2013 d'une base installée de 773 Aixplorer<sup>®</sup> répartis dans plus de 50 pays. Au cours des dernières années, SuperSonic Imagine a bénéficié du soutien de plusieurs investisseurs de premier plan, parmi lesquels Auriga Partners, Edmond de Rothschild Investment Partners, Bpifrance, Omnes Capital, NBGI et d'autres. Pour plus d'information sur SuperSonic Imagine, visitez [www.supersonicimagine.fr](http://www.supersonicimagine.fr)

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*



**SuperSonic Imagine**

Michele Debain  
Directeur Marketing  
michele.debain@supersonicimagine.fr  
04 42 99 24 32 - 06 07 47 30 30

**NewCap**

Relations investisseurs  
Pierre Laurent / Florent Alba  
supersonicimagine@newcap.fr  
01 44 71 98 55

**H&B Communication :**

Relations Médias  
Florence Portejoie  
fportejoie@hbcomcorp.fr  
01 58 18 32 58 - 06 88 84 81 74



**Avertissement**

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions SuperSonic Imagine dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*En particulier :*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de SuperSonic Imagine ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de SuperSonic Imagine n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et SuperSonic Imagine n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »). S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par SuperSonic Imagine d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres autre que la France. En conséquence, les actions SuperSonic Imagine ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par SuperSonic Imagine d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.*

*Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.*

*Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels SuperSonic Imagine est présente.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*